

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE OU D'UN LOCAL SUR LA COMMUNE DE LUDRES

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Union Locale C.G.T. de LUDRES et des environs qui souhaiterait, dans le cadre de la décentralisation des activités de l'Union Locale C.G.T. de NANCY, voir mettre à sa disposition une salle ou un local sur la Commune de LUDRES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, regrette de ne pouvoir, pour l'instant, donner une suite favorable à cette demande, par manque de locaux disponibles.

Il rappelle cependant, qu'à ce jour, il a toujours satisfait les demandes épisodiques de mise à disposition de salles émanant du dit Syndicat.